



Accident responsable sans constat amiable

Par **yan**, le **12/03/2014** à **14:58**

Bonjour à tous, rnA l'approche d'un rond point, j'ai percuté l'arrière du véhicule devant moi. J'ai freiné mais je n'ai pas pu éviter le choc. Je suis descendu de mon véhicule et j'ai reconnu à 100% mes torts et me suis excusé auprès du conducteur. Le choc n'a pas été très violent. Je lui ai proposé de rédiger un constat amiable mais elle a refusé aux vues des très faibles traces sur nos véhicules. Je lui ai donc donné mon numéro de téléphone, le numéro de ma plaque d'immatriculation ainsi que mon nom. Elle a fait de même et nous nous sommes quittés ainsi. Un véhicule de gendarmerie s'est même arrêté croyant à une panne sur le bord de la route et est reparti après avoir constaté que la situation était calme. rnDois-je prévenir mon assurance de cet accident?rnSans constat (qu'elle a refusé de rédiger), que faire si elle me rappelle ultérieurement en me demandant de lui rembourser des dégâts?rnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2014** à **18:50**

Bonjour,rnSi la dépense n'est pas très importante, vous vous arrangez directement entre vous, cela vous coûtera moins cher qu'un malus de 25 % durant 2 ans.

Par **yan**, le **12/03/2014** à **20:57**

Merci pour votre réponse.rnSi la dépense me semble être trop importante quel est mon délai pour rédiger un constat et en avvertir mon assurance??

Par **chaber**, le **13/03/2014** à **06:31**

bonjour
5 jours selon les conditions générales des contrats; mais au plus tard dans les 2 ans.(cour cassation)
un incident comme le votre est assez fréquent et il vaut mieux suivre le conseil de Tisuisse.
Pour récupérer un malus de 25%, il faut 6 ans à raison de 5% de bonus par année, sachant qu'il faut 13 ans pour atteindre un bonus de 50%

Par **yan**, le **13/03/2014** à **12:38**

Merci pour ces précisions. Je vais attendre et bien voir si elle me contacte.